

DISPOSITIFS & FINANCEMENT

AIRE - Aide Individuelle Régionale à l'Emploi

DÉFINITION

L'AIRE est une aide financière à la formation versée par certaines Régions (variable selon territoire) pour compléter les autres dispositifs publics (AIF, CPF). Elle vise des publics fragiles ou des projets stratégiques régionaux.

L'AIRE n'existe pas partout. Chaque Région définit ses propres dispositifs complémentaires : la Nouvelle-Aquitaine, par exemple, a son chèque numérique, son chèque sanitaire et social, et des aides ciblées pour les publics jeunes ou décrocheurs.

En Nouvelle-Aquitaine :

- Pas d'AIRE générique au sens strict, mais des chèques spécifiques (numérique, sanitaire social, transition écologique)
- Montants : 500 à 5 000 ? selon dispositif
- Cumulables avec CPF, AIF, PRF

Vérifier sur les-aides.nouvelle-aquitaine.fr ce qui est ouvert dans ta situation.

Pour un demandeur d'emploi en reconversion vers un métier en tension régionale (santé, numérique, BTP), les chèques régionaux peuvent significativement réduire le reste à charge. À demander systématiquement via ton conseiller France Travail Vienne ou la Région NA directement.

Fiche extraite du Glossaire de la formation professionnelle.

Auteur : Benjamin Duplaa - directeur IFPA Poitiers, 15 ans d'accompagnement reconversion au 100% à Bordeaux, France.

Version à jour (les règles évoluent) : benjaminduplaa.com/lexique/aire

Diffusion libre - citation appréciée.



Scanner pour ouvrir le PDF